

Extrait du registre
des délibérations de la commune de SOUZAY-CHAMPIGNY
séance du 26/03/2019

L' an 2019 et le 26 Mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle des Mariages sous la présidence de BOISSONNOT Alain Maire

M. BOISSONNOT Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, DUCCESCHI Eliane, FOURREAU Evelyne, MOUSSEAUX Dominique, MM : BERGE Bernard, BERTRAND Christian, COULON Denis
Absent(s) : Mme PATURAL Josette, MM : DURAND Tony, GUIOCHEAU Bernard
Excusé(s) : Mme RAHAL Sylvie

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 12
- En exercice : 8

Date de la convocation : 22/03/2019

Date d'affichage : 22/03/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en SOUS-PREFECTURE

le : 28/03/2019

et publication ou notification

du : 28/03/2019

Secrétaire de séance : M. COULON Denis

SOMMAIRE

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018
AFFECTATION DU RESULTAT 2018
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS - ARRÊT
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

réf : 2019_032

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du compte de gestion 2018 du receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2018 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECLARE que le compte de gestion 2018 dressé par Madame Gisèle KAPFER, Trésorière principale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019_033

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Christian BERTRAND, délibérant sur le compte

administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Le Maire, Alain BOISSONNOT,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2018 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donnant acte de la présentation faite du Compte Administratif :

- CONSTATE aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

- ARRETE les résultats définitifs soit :

Section de fonctionnement

- Dépenses	573 470.09
- Recettes	595 404.17

Section d'investissement

- Dépenses	182 812.01
Restes à réaliser	83 600.00
- Recettes	219 768.97
Restes à réaliser	51 700.00
- Total d'investissement Dépenses	266 412.01
- Total d'investissement Recettes	271 468.97

Report de l'exercice 2017

- Fonctionnement - excédent	71793.00
- Investissement - déficit	63 284.00

Total Cumulé

- Dépenses	903 166.10
- Recettes	938 666.14

- hors de la présence, APPROUVE le compte administratif 2018.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

e Maire

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019_034

AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Le Conseil Municipal après avoir examiné le compte administratif 2018, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 21 934.08 €,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

A-Résultat de l'exercice :	
Excédent	21 934.08
B-Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif (excédent)	71 793.94
C-Résultat à affecter	
= A+B	93 728.02

SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

D-Solde d'exécution cumulé d'investissement	
Excédent de financement (ligne 001 recettes)	
Déficit de financement (ligne 002 dépenses)	- 26 326.56
E-Solde des restes à réaliser d'investissement	
Dépenses (-)	- 31 900.00
Recettes (+)	
F-Besoin de Financement	
= D+E	58 226.56

AFFECTATION

- Affectation au compte 1068 en investissement	58 226.56
G = au minimum le besoin de financement F	
- H Report de fonctionnement (ligne 002 recettes)	35 501.46

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019_035

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS - ARRÊT

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en date du 26 janvier 2010 une délibération avait été prise pour la réalisation des amortissements des immobilisations corporelles.

Or les communes de moins de 3 500 habitants ne sont pas contraintes de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations sauf pour les subventions versées enregistrées sur les comptes 204x conformément à l'article L.2321-2 28° du CGCT.

Sur les conseils de Mme KAPFER, trésorière municipale, il propose de cesser toutes les opérations d'amortissements non obligatoires à compter du 1er janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE de mettre fin aux opérations d'amortissement des immobilisations, sauf pour les subventions versées enregistrées sur les comptes 204x, à compter du 1er janvier 2019.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019_036

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019

En présence de Madame Gisèle KAPFER, trésorière principale en poste à la trésorerie de Saumur municipale,

Sur proposition de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2019 comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

- Dépenses	600 692.46
- Recettes	600 692.46

SECTION INVESTISSEMENT

- Dépenses	835 643.04
- Recettes	835 643.04

TOTAL DU BUDGET

- Dépenses	1 436 335.50
- Recettes	1 436 335.50

- DIT que le budget de l'exercice 2019 est voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019_033M

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Christian BERTRAND, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Le Maire, Alain BOISSONNOT,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2018 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donnant acte de la présentation faite du Compte Administratif :

- CONSTATE aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

- ARRETE les résultats définitifs soit :

Section de fonctionnement

- Dépenses	573 470.09
- Recettes	595 404.17

Section d'investissement

- Dépenses	182 812.01
Restes à réaliser	83 600.00
- Recettes	219 768.97
Restes à réaliser	51 700.00
- Total d'investissement Dépenses	266 412.01
- Total d'investissement Recettes	271 468.97

Report de l'exercice 2017

- Fonctionnement - excédent	71793.00
- Investissement - déficit	63 284.00

Total Cumulé

- Dépenses	903 166.10
- Recettes	938 666.14

- hors de la présence, APPROUVE le compte administratif 2018.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)